

Séance Publique du  
Jeudi 2 Juillet 2015

**Objet de la délibération :**

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE EP 14 A KERROCH**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Téaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Marie-Bernadette LE NEVE, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Claudie LE BIHAN à Loïc TONNERRE, Katherine GIANNI à Antoine GOYER, Daniel LE LORREC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Joseph FORES à Nolwenn DELALEE.

**Absence :**

Teaki DUPONT ayant quitté la salle

**Secrétaire de séance : Dominique QUINTIN**

Vu pour extrait certifié conforme

à l'original reçu le : 10-07-2015

à la Sous-Préfecture de LORIENT

Affichage en Mairie du : 15-07-2015

du : 15-07-2015

<b>Présents : 28</b>
<b>Pouvoirs : 04</b>
<b>Absente : 01</b>

**DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
AFFAIRES ECONOMIQUES**

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE EP 14 A KERROCH**

Rapporteur : Loïc TONNERRE

La commune se propose d'acquérir une partie de la parcelle EP 14 située à Kerroch en arrière du Port-Blanc.

Cette acquisition vise à permettre la poursuite de la réalisation de la voie « vélos-piétons » engagée par Lorient-Agglomération sur le littoral lorientais. A l'heure actuelle, cette voie en provenance de Guidel s'arrête à la hauteur du port de Kerroch. L'acquisition d'une partie de la parcelle EP 14 permettra de réaliser l'amorce du prolongement de cette voie qui doit aboutir au Pérélo.

Lorient-Agglomération a délégué la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la ville de Ploemeur par une convention approuvée par délibération du conseil municipal du 8 avril 2015.

L'acquisition de cette parcelle permettra également la réalisation d'éventuels aménagements en arrière de la plage de Kerroch où la commune est déjà propriétaire de la parcelle EP 15 utilisée comme parking provisoire. L'opération permettra de désenclaver cette parcelle.

La parcelle EP 14, d'une contenance d'environ 8 811 m<sup>2</sup>, appartient à la SCI KOVIVI. Elle est classée pour partie en zone Nds et pour partie en zone Na au PLU.

Elle sera divisée en deux lots la ville se rendant propriétaire d'une surface d'environ 6 859 m<sup>2</sup> comprenant :

- la voie longeant la plage de Kerroch,
- l'accès au parking communal (EP 15),
- le haut de la dune et les deux accès à la plage,
- le terrain d'assiette de la future voie « vélos-piétons ».

Le surplus, d'environ 1952 m<sup>2</sup>, restera propriété de la SCI KOVIVI.

Le réaménagement prévu aura pour conséquence de modifier l'accès à la parcelle EP 10, également propriété de la SCI KOVIVI, celui-ci sera recréé par la ville qui clôturera dans le même temps sa propriété.

La SCI KOVIVI cède enfin à la commune de Ploemeur une parcelle d'environ 50 m<sup>2</sup> située au nord de la parcelle EP 10 en bordure de plage.

Le prix de cession est fixé à 1,05 €/m<sup>2</sup>, soit légèrement au-dessus du prix de 0,46 € à 0,50 €/m<sup>2</sup> habituellement attribué par France Domaine aux terrains situés en zones Na ou Nds, le

surcoût étant imputable à la situation exceptionnelle du bien et au caractère d'intérêt général de l'opération. Le prix d'achat des terrains s'élève à environ 7 255 € et le coût des travaux pris en charge par la commune à 10 500 €.

**Vu** l'article L2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 8 avril 2015 ;

**Vu** l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 18 juin 2015 ;

**Vu** l'avis de la commission « finances et ressources humaines » du 22 juin 2015 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**Considérant** l'intérêt général qui s'attache tant à la conservation de ce site qu'à sa mise en valeur.


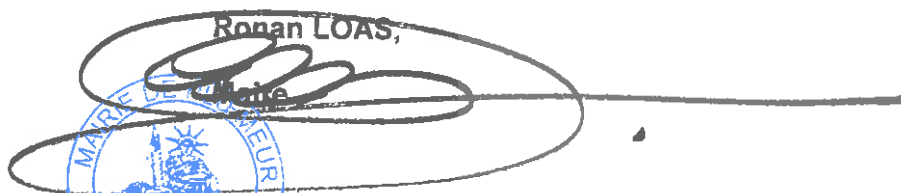
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée EP 14 telle que décrite sur le plan ci-annexé ainsi qu'une parcelle de 50 m<sup>2</sup> située au nord de la parcelle EP 10 en bordure de plage au prix de 1,05 €/m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la commune ;
- **DONNE tous pouvoirs** au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Délibération adoptée à la MAJORITE – 8 CONTRE (groupe de l'opposition)**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,  
Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Morbihan. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRE DE MORBIHAN' and '(Morbihan)'. A signature in black ink is written over the stamp, and a horizontal line extends to the right from the end of the signature.

# PLOEMEUR PLANVOUR

Propriété de la S.C.I. KOVIVI  
**PROJET DE DIVISION**

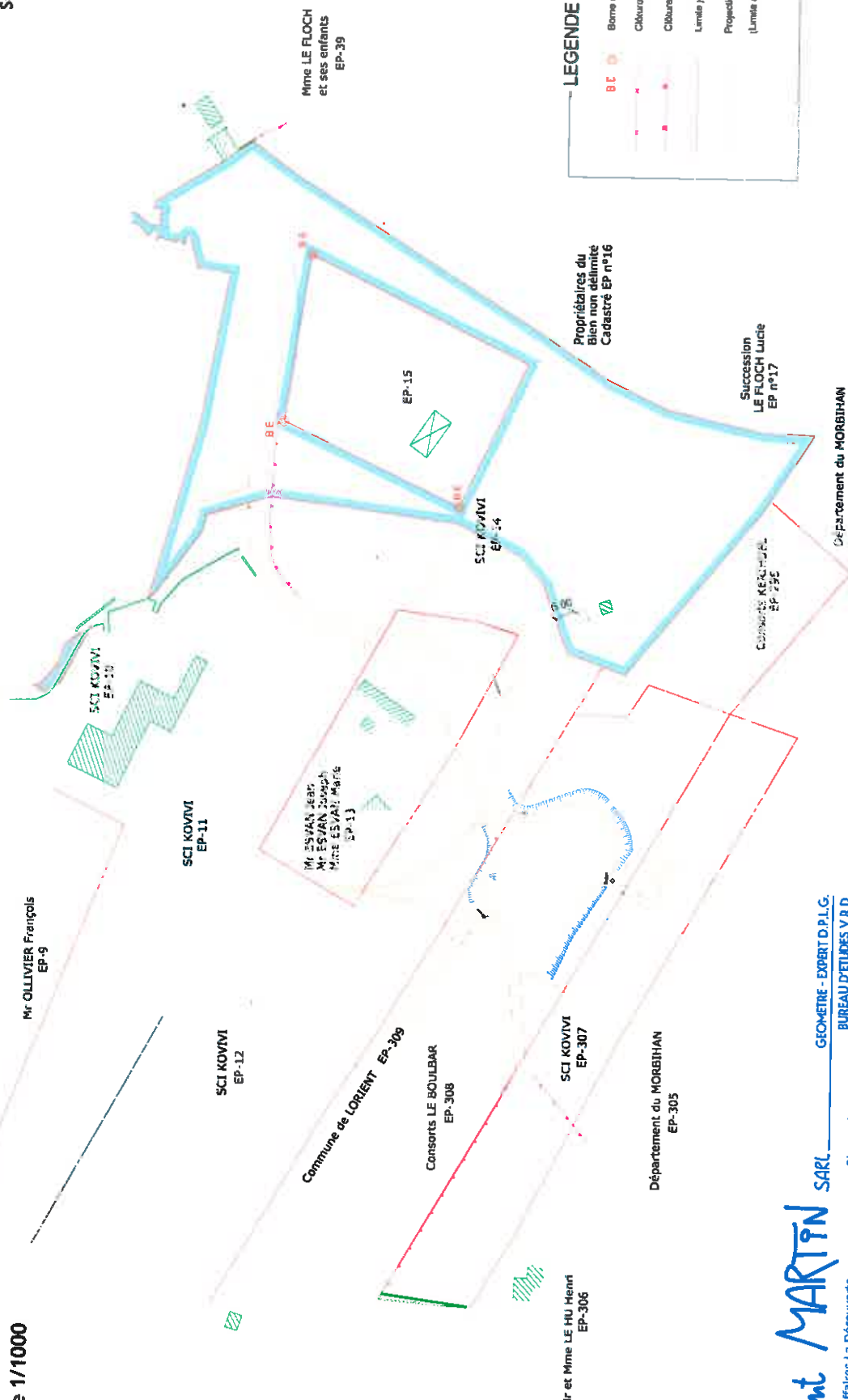
Echelle 1/1000

Dossier n°3313

Cadastre Section EP n° 10-11-12-14-307



Cadastre Section EP n° 10p - 14p  
Cession par SCI KOVIVI à la commune de Ploemeur  
S=6859m<sup>2</sup> (EP n° 14p)  
S=50m<sup>2</sup> (EP n° 10p)  
S=6909m<sup>2</sup>



**laurent MARTIN**  
Centre d'Affaires La Découverte  
Immeuble LIZARD  
39 rue de la Villeneuve - 56100 LORIENT  
Tél. : 02 97 64 44 43 - Fax : 02 97 64 03 93  
geo-martin.lorient@orange.fr

**SARL** GEOMETRE - EXPERT D.P.L.G.  
BUREAU D'ETUDES V.R.D.  
2b rue du puits  
56520 GUIDEL  
**GUIDEL**  
Tél. : 02 97 65 96 84 - Fax : 02 97 65 99 93  
geo-martin.guidel@orange.fr

Etabli le 15 Juin 2015